

RÈGLEMENT
ULTRA LONGE CÔTE
SAMEDI 15 DECEMBRE 2018

Art. 1 PRÉSENTATION

- CREASPORTS ORGANISATION organise en collaboration avec l'association HYERES LONGE CÔTE dans le cadre des Hyères Running Days « l'ULTRA LONGE CÔTE »

l'ULTRA LONGE CÔTE est une épreuve se déroulant sur 4km uniquement en quinte (équipe de cinq personnes) et cela en suivant la réglementation de ce type d'épreuve de la fédération Française de randonnée pédestre.

Le lien : https://www.ffrandonnee.fr/_249/la-marche-aquatique-cotiere.aspx

Le Longe Côte® consiste à marcher en milieu aquatique au bon niveau d'immersion, c'est-à-dire avec une hauteur d'eau située entre le nombril et les aisselles (immersion minimum au-dessus de la taille) avec et sans pagaie.

Art. 2 LIEU

L'animation se déroule PORT DE LA CAPTE à HYERES, suivant l'orientation du vent cette épreuve pourra se tenir à l'ESTAGNET Plage de l'Almanarre.

La remise des Prix se fera sur l'Hippodrome de HYERES à 16h30

Art. 3 ASSURANCE (voir règlement général Hyères Running Days)

Art. 4 SÉCURITÉ (voir règlement général Hyères Running Days)

Art. 5 RESPONSABILITÉ

Cette épreuve est une compétition, cela implique la présentation d'un certificat médical indiquant l'aptitude à participer à une épreuve de Longe côte en compétition ou avoir une licence spécifique à la discipline. Cela implique également l'acceptation du règlement, l'organisation est assurée par une assurance responsabilité civile mais chaque participant déclare être en possession d'une assurance personnelle.

Art. 6 MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

• FRAIS D'INSCRIPTIONS :

17€ jusqu'au 9/12/18

22€ après cette date dans la limite des dossards disponibles.

200 Dossards disponibles

Non participation : Vous avez la possibilité de prendre une assurance annulation individuelle qui vous permettra d'être remboursé en cas de blessure ou maladie au moment de la course sans justificatif.

PACK RUN/RUN : Si vous vous inscrivez à deux épreuves payantes du programme des Hyères Running Days vous recevrez en plus un cadeau. Attention pour bénéficier de ce cadeau supplémentaire vous devez vous inscrire sur les deux épreuves au même moment en cochant la case

RUN/RUN. Offre individuelle, vous récupèrerez ce cadeau au moment du retrait de vos dossards.

Avec votre inscription vous recevrez :

Un cadeau, un accès pour une séance gratuite à Fitness Park. (Av 83), le dossard, le ravitaillement et les récompenses suivant votre classement.

PIECE A FOURNIR :

Cette épreuve est une compétition, cela implique la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an indiquant l'aptitude à participer à une épreuve de Longe côte en compétition ou avoir une licence à la Fédération Française de Randonnée

Vous le retournez complet :

- Par internet sur hyeresrunningdays.com

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté

En cas d'annulation, nous ne procéderons à aucun remboursement. Les frais d'inscriptions serviront à rembourser les sommes engagées et s'il reste des bénéfices ils seront attribué au profit d'une association caritative partenaire.

Art. 7 RETRAIT DES DOSSARDS

- Vous pouvez récupérer vos dossards sur le lieu de la compétition le samedi 15/12/18 à partir de 12h00

Art. 8 RÉGLEMENTATION

SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Des équipes médicales seront présentes

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Des secouristes seront également présents tout au long du parcours.

Les médecins sont habilités à mettre hors épreuve toute personne inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les personnes qu'ils jugeront en danger.

MODIFICATIONS DU PARCOURS / ANNULATION DE L'ÉPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, sans préavis. 48h avant l'épreuve nous préciserons sur le site hyeresrunningdays.com le site exact de l'organisation.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter la manifestation.

Le départ pourra être reporté ou annulé.

L'annulation, le report ou la modification de l'épreuve n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription, dans tous les cas la soirée de clôture aura bien lieu quelque soit les conditions climatiques.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le responsable du parcours, l'organisateur ainsi que le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute

personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation.

Art. 09 IMAGE (voir règlement général Hyères Running Days)

Art. 10 DONNÉES PERSONNELLES (voir règlement général Hyères Running Days)

Art. 11 ENGAGEMENTS

Tout(e) concurrent(e) qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du règlement général des HYERES RUNNING DAYS et de l'ULTRA LONGE CÔTE et l'accepte dans son intégralité.